



Plan
Local
Urbanisme
intercommunal

5.2 Plans de mixité

DOSSIER ARRÊT

Projet de PLUi arrêté par délibération du Conseil territorial en date du
17 décembre 2024

CHOISY-LE-ROI



Taille minimale des logements au titre de l'article L.151-14 du Code de l'urbanisme
(Pour les dispositions graphiques indicées suivantes, se référer au document
écrit 4.2 Dispositions communes écrites et graphiques)



CLR1

